

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE LA SOLIDARITÉ  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

#### Arrêté du 25 juin 2010 portant nomination au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Aquitaine

NOR : SASR1030558A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Aquitaine :

1° Au titre de l'article D. 1432-15 (I-1° c), représentant de l'État : Mme Béatrice ABOLIVIER, préfète de Dordogne.

2° Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

##### a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° a)

M. Jean-Paul DOMENC, titulaire ; M. Denis PINSOLLE, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail.

M. Denis TONNADRE, titulaire ; M. Claude POUYSEGUR, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail-Force ouvrière.

M. Maurice AGOUTBORDE, titulaire ; Mme Valérie GILLORIN, suppléante, désignés par la Confédération française démocratique du travail.

M. José FLORES, titulaire ; Mme Maryse FOURCADE, suppléante, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Alban LACAZE, titulaire ; M. Jean-Jacques FONTAINE, suppléant, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

##### b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° b)

Mme Frédérique LEFERREC, titulaire ; M. Bruno GUERINEAU DE LAMERIE, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

M. Patrick DAUGUET, titulaire ; M. Renaud FABRE, suppléant, désignés par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

M. Daniel MATA, titulaire ; M. Jean-René LABAT, suppléant, désignés par l'Union professionnelle artisanale.

##### c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° c)

M. Bertrand BOUTEILLER, titulaire ; M. Jean-Michel LOPEZ, suppléant, désignés par la Mutualité sociale agricole.

##### d) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° d)

M. Gilles VILLIER, titulaire ; M. Michel COLOMBET, suppléant, désignés par le régime social des indépendants.

3° Représentants des collectivités territoriales :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-3° a)

Mme Solange MENIVAL, titulaire ; Mme Béatrice DESAIGUES, suppléante, désignées par le président du conseil régional.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-3° b)

M. Bernard CAZEAU, titulaire ; M. Henri EMMANUELI, suppléant ; M. Philippe MADRELLE, titulaire ; M. Jean CASTAINGS, suppléant, désignés par l'Assemblée des départements de France.

4° Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le préfet de région, dans l'attente de la mise en place de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° a)

Mme Dominique GILLAIZEAU, titulaire.  
Mme Marie-Rose RASOTTO, suppléante.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° b)

Mme Régine BENTEJAC, titulaire. M. J.-L. PIALOUX, suppléant.

c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° c)

M. Rodolphe KARAM, titulaire. M. Xavier NOAL, suppléant.

5° Personnalités qualifiées :

M. Jean-Marie TICHIT, ancien président de la caisse régionale d'assurance maladie.  
M. Robert LAFORE, directeur honoraire de l'institut d'études politiques de Bordeaux.  
M. Alain DUMAS, président de la Mutualité d'Aquitaine.  
M. Jean-Pierre DUPRAT, professeur agrégé de droit public.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé dans l'attente de la constitution du comité d'agence :

M. Philippe CONSTANT.  
Mme Corentine NEPPEL.

Article 3

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait à Paris, le 25 juin 2010.

*Le ministre du travail, de la solidarité  
et de la fonction publique,*

ÉRIC WOERTH

*La ministre de la santé et des sports,*  
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN